

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 81 CONCERNANT FNAC DARTY

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



FNAC DARTY

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 29 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 13 : Politique de rémunération des dirigeants**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général, présentée au vote des actionnaires, intègre l'éventualité d'attribution d'actions gratuites dont les critères de performance ne sont pas précisés.



Par ailleurs se trouve prévue la possibilité du versement d'une rémunération exceptionnelle « en cas de circonstances très particulières » comme « la réalisation d'une opération majeure pour la Société, ou la mesure d'une surperformance, particulière, non mesurée dans le cadre de la rémunération variable annuelle ». La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à sa rémunération fixe et variable.

Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 :

II-C 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de FNAC DARTY

Le conseil d'administration de FNAC DARTY comportera, à l'issue de l'assemblée générale 91% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jacques Veyrat	Président	Libre d'intérêts		M	61	FR	11	2025	0	3			
	Sandra Lagumina	Vice- Présidente	Libre d'intérêts		F	56	FR	7	2025	0	1	P		
	Enrique Martinez	Directeur Général	Non libre d'intérêts		M	53	ES	5	2027	1	1			
	Julien Ducreux	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts		M	39	FR	4	2024	0	1			
	Franck Maurin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts		M	68	FR	5	2027	0	1		M	M
	Olivier Duha		Libre d'intérêts		M	55	FR	1	2027	0	1			
	Caroline Grégoire Sainte Marie		Libre d'intérêts		F	66	FR	6	2025	0	4	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Laure Hauseux		Libre d'intérêts		F	61	FR	2	2028	0	3			
	Jean-Marc Janaillac		Libre d'intérêts		M	71	FR	5	2026	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Stefanie Meyer		Libre d'intérêts		F	50	DE	2	2028	1	1			
	Nonce Paolini		Libre d'intérêts		M	75	FR	11	2025	0	1		M	M
	Javier Santiso		Libre d'intérêts		M	55	FR	5	2027	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte Taittinger- Jouyet		Libre d'intérêts		F	64	FR	11	2028	0	1		P	P
	Daniela Weber- Rey		Libre d'intérêts		F	66	DE	7	2026	0	1	M		



2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

